



Formation dans la santé et le social (17.019)

Il faut inciter les hôpitaux et le Centre neuchâtelois de psychiatrie à engager les futurs titulaires ES-soins infirmiers

L'intervention de la députée Corine Bolay Mercier, excusée, a été lue par le chef de groupe Baptiste Hurni.

« [...] Le rapport d'information que le Conseil d'état a fourni est le fruit d'un long travail mené en collaboration avec l'ensemble des partenaires du dispositif. Nous tenons à saluer cette démarche.

Le Conseil d'Etat livre ainsi, entre autres en réponse à notre postulat, un document complet et extrêmement fourni pour qui lit l'annexe au rapport. L'annexe nous fournit une mine d'informations, utiles, précises et nécessaires qui présentent une analyse globale de la situation, complétée par une liste de trente actions ou pistes à suivre. Pour qui cherche à adapter le système de formation à l'évolution constante des réalités dans les domaines social et santé, c'est une mine d'or.

Le groupe socialiste ne comprend donc pas la raison pour laquelle le bureau du Grand Conseil a décidé de traiter ce rapport d'information sans renvoi en commission. Nous l'annonçons d'emblée, le groupe socialiste demandera un vote pour traitement de ce rapport en commission.

Que retenir à ce stade du rapport et de ses annexes ?

En résumé.... D'abord, que notre canton, à l'heure actuelle, ne satisfait pas à ses propres besoins en relève professionnelle. Dans le domaine de la santé, les besoins en personnel vont aller grandissant, de manière exponentielle, d'ici à 2030. Il en va de même dans le social, domaine qui doit faire face à une augmentation importante des besoins en accompagnement. Ensuite, le développement des formations doit se faire en étroite collaboration avec les partenaires de la santé et du social. Enfin, des mesures ont été prises par le Conseil d'Etat pour offrir des formations supplémentaires.

La motion du groupe socialiste, accepté à une large majorité par le parlement, demandait l'introduction d'une filière ES dans les domaines santé et social, pour donner accès aux Neuchâteloises et Neuchâtelois, à une formation ES. Que celle-ci soit dispensée sur sol neuchâtelois ou non, étant entendu qu'il fallait tenir compte de l'accord AES renégocié fixant de nouvelles contributions inter-cantoniales, notamment dans les filières reconnues d'intérêt public.

Le Conseil d'Etat, nous tenons à le souligner, a mis les bouchées doubles et développé deux filières ES. Ceci nous réjouit, car nous pensons que les filières ES sont un plus pour les titulaires d'un CFC, offrant ainsi des perspectives professionnelles nouvelles.

Dans le domaine social, il existe une filière ES en éducation sociale depuis janvier 2017.

Dans le domaine de la santé, le Conseil d'Etat propose de donner l'accès aux Neuchâteloises et Neuchâteloises à une formation ES-infirmier à St-Imier, dès 2018, pour autant qu'ils soient employés à 50 %. C'est une réponse pragmatique aux contraintes et pressions que le Conseil d'Etat semble avoir dû affronter de la part de certains lobbys ou d'instances de formation. C'est surtout, et nous nous en



félicitons, une réponse pragmatique aux réalités du terrain, puisqu'il est notoire – et l'annexe le rappelle – que notre canton manque de personnel qualifié dans le domaine des soins infirmiers.

Si que nous aurions préféré avoir une discussion élargie au sein d'une commission temporaire, le groupe socialiste remercie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

Que va entreprendre le Conseil d'État pour inciter les hôpitaux et le Centre neuchâtelois de psychiatrie à engager les futurs titulaires ES-soins infirmiers ? Contrairement aux institutions pour personnes âgées, favorables au développement de cette filière, les hôpitaux et le CNP y sont aujourd'hui opposés, par crainte de voir l'organisation du travail complexifiée et d'assister à une diminution des effectifs dans les filières HE-Arc. Sans entrer dans le débat ici, soulignons tout de même que si les futurs titulaires ne trouvent pas de débouchés dans le canton, le manque de personnel qualifié ne fera que se prolonger... et surtout que le canton formera des personnes qui trouveront du travail ailleurs, ce qui est tout de même un comble ! Il est donc primordial de reprendre la discussion avec Hne et le CNP !

Deuxième point d'interrogation : la question des coûts. C'est d'ailleurs la partie « rapide » du rapport, peu développée. Le Conseil d'État peut-il nous détailler les chiffres articulés en page 5.

Nous aimerions également savoir si la formation ES en soins infirmiers est, permettez-moi l'expression, « coulé dans le marbre » ou si la formule peut changer, évoluer en fonction du nombre de participants et de la réalité du terrain ? Il faut se rappeler qu'avec le nouvel accord AES, les contributions inter-cantoniales ont augmenté pour les filières reconnues d'intérêt public, dont fait partie la santé. La contribution financière inter-cantonale s'élèvera à 90 % du prix coûtant plafonné de la formation. Le canton de Neuchâtel sera donc tenu, lorsqu'un étudiant neuchâtelois va suivre une formation ES à St-Imier, de payer 90 % du prix coûtant de la formation. A l'inverse, si une filière ouvrait à Neuchâtel, les cantons dont les étudiant-e-s viendraient suivre une formation ES sur sol neuchâtelois devraient payer 90 % du prix coûtant plafonné de la formation, ce qui est intéressant en termes financiers. Il nous semble donc préférable de laisser la porte ouverte ! Qu'en pense le Conseil d'État ?

Troisième point d'interrogation: les personnes formées porteront le titre d'ES en soins infirmiers. Qu'en est-il avec la CCT Santé 21 ?

Enfin, ne serait-il pas judicieux de trouver un autre terme que soins infirmiers, pour distinguer clairement les voies de formation ES et HES ?

Si le groupe socialiste accepte le classement du postulat, il propose, comme annoncé, un vote du parlement pour traiter ce rapport en commission. [...] » •

Le renvoi en commission a été refusé par 59 voix contre 39.

Le classement du postulat 15.146 a été accepté par 108 voix sans opposition.